Troisième Année.— Numéro 346 CINQ CENTIMES *Dimanche 12 Décembre 1897*

L'ÉGALITÉ
de Roubaix-Tourcoing

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
NORD et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS	5 fr. 50	12 fr.	22 fr.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES
On reçoit les annonces à ROUBAIX, 93, Grande-Rue, à TOURCOING, 12, Rue Desurmont, à LILLE, 28, Rue de Fives.

BULLETIN DU JOUR

NOS PRÉFETS

Nous croyions que notre Lauranceau n'avait pas d'image parmi les quatre-vingt-six proconsuls de France et de Navarre.

Nous nous trompions.

Si M. Lauranceau détient de plusieurs longueurs le record des gaffes administratives, il n'est pas le seul préfet gaffeur.

A côté de lui, presque sur la même ligne, on peut placer M. Alapetite.

Celui-ci, d'ailleurs, « gouverne » le Tarn et on sait que le Tarn, comme le Nord, est un département où, avec Jaurès, — comme chez nous avec Guesde, — l'idée socialiste a germé et fructifié.

Là bas, comme ici, nos gouvernants ont donc placé un de ces administrateurs à poigne qui font souvent regretter à leurs administrés les plus mauvais jours de l'Empire.

Ne faut-il pas au prix de toutes les illégalités, de tous les déni s de justice, de l'arbitraire le plus révoltant même, entraver l'œuvre socialiste ou la saper quand elle s'est manifestée !

On espère ainsi, en haut lieu, endiguer le courant qui emporte les masses prolétariennes de l'usine ou des champs vers l'ordre nouveau que nous leur prêchons, comme l'aboutissant nécessaire de l'évolution sociale actuelle, comme le couronnement des aspirations encore vagues et confuses, de l'Humanité, vers la Solidarité.

Et ce sont des Pygmées comme les Lauranceau et les Alapetite qu'on attelle à cette besogne !

On sait l'action du premier dans le Nord. Il y a quelques jours, elle s'est manifestée dans la question du Bureau de Bienfaisance de Lille, mais à rebours, c'est-à-dire que loin de nous nuire comme il l'avait naïvement espéré, M. Lauranceau a encore servi notre propagande et les intérêts de notre cause.

Il s'est ridiculisé aux yeux de ses propres amis et la *Dépêche*, son alliée intime, ne lui a pas ménagé les plus dures critiques.

Le préfet d'Albi n'a pas voulu être en reste avec le préfet de Lille.

— « A gaffeur, gaffeur et demi ! » s'est-il écrié...

Et il a annulé une délibération du Conseil Municipal du chef-lieu du Tarn, portant création d'une Bourse du Travail !

A Lille, les pauvres n'ont pas droit au pain de la solidarité communale; à Albi, les ouvriers syndiqués sont tenus de gîter dehors ou de ne pas se réunir du tout.

Et savez-vous sur quoi est basée la décision de M. Alapetite, — décision contraire à la lettre et à l'esprit de la loi du 21 mars 1884?

Sur ce que les promoteurs de l'institution d'Albi ont écrit dans les statuts de la future Bourse du Travail « que cet établissement a pour but de solidariser les « efforts des salariés et de les faire converger vers le but final, qui est l'émancipation intégrale de tous les êtres humains! »

Vous souriez? Rien pourtant n'est plus exact et, j'ajoute, rien n'est moins surprenant...

Solidariser les efforts des salariés pour l'émancipation de tous les êtres humains, mais c'est l'abomination de la désolation, aux yeux d'un préfet de M. Barthou !

Est-ce que les ouvriers, les cultivateurs sont des êtres humains? Ils le disent, les ambitieux: mais, en réalité, ils ne sont que des esclaves mal blanchis, taillables et corvéables à merci, par la Société que MM. Alapetite, Lauranceau et consorts ont charge de défendre pour le compte des capitalistes, — genre Rességuier et Motte!

Je crois, cependant, qu'à force de nier le vrai, d'accumuler le faux, d'insulter au bon sens, de blesser les travailleurs dans leur dignité d'hommes et de froisser leurs intérêts légitimes, nos gouvernants se ménagent, pour un prochain avenir, de terribles mécomptes.

On n'endigue pas plus un courant comme le socialisme qu'on ne peut faire remonter un fleuve à sa source et on ne maîtrise pas, au moyen de mesures tatillonnes, de procédés ridicules, d'arrêtés imbéciles, des masses qui ont depuis longtemps aperçu l'ordre démocratique à la place du despotisme insensé.

Ce sont là rêves d'aiglons réactionnaires qui, dans leur morgue hautaine, se sont abstraits de la vie sociale. Mais, a dit le poète :

Un jour l'aigle planait aux voûtes éternelles
Quand un grand coup de vent lui cassa les deux ailes.

. . . . . .

Qu'ils planent donc les aiglons couvés par Barthou ! Le vent révolutionnaire les atteindra avant que de leurs serres impuissantes, ils nous aient enlevé une bribe de nos libertés.

G. SIAUVE-EVAUST.

INFORMATIONS

INTÉRIEUR

LA FRANCE ET L'ANGLETERRE SUR LE HAUT NIL

Paris, 10 décembre.

Dans une note destinée évidemment à créer une petite sensation, la *Saint James Gazette* annonçait, hier, que la France avait accepté de s'effacer dans le Haut Nil pour faire place à l'action anglaise.

Ce journal est revenu, le soir, sur le même sujet pour confirmer qu'un arrangement est intervenu entre la France et l'Angleterre. Il laisse entendre que le gouvernement anglais offrait en retour des concessions à la France sur le Niger.

LE PROCÈS DU PANAMA AUX ASSISES

Paris, 10 décembre.

Bien que les débats du second procès du Panama ne doivent s'ouvrir devant la cour d'assises de la Seine que le samedi 18 décembre prochain, on sait aujourd'hui que les témoins cités à la requête du ministère public seront au nombre de cinquante environ.

Parmi les noms connus, il convient de citer ceux de MM. Georges Laguerre, ancien député de Paris, Marius Fontanes, l'ancien secrétaire général de la Société de Panama l'expert Flory, G. Mery, les publicistes G. Vinud, Millaud, de Constantin, Victor Simond, rédacteur en chef du *Radical*, Arthur Meyer, directeur du *Gaulois*, Denis Guibert, notre confrère du *Figaro*, le comte Dillon, Francis Laur, l'ancien député de Neuilly, le banquier Propper, M. Chabrier, Mlles Vercelloni et Vallier, etc..

Aux cinquante témoins cités par l'accusation, il faudra ajouter également ceux qui seront assignés par les défenseurs des sept accusés et par les parties civiles.

LE CLÉRICALISME DANS L'ARMÉE

Rochefort, 10 décembre.

Le vice amiral, préfet maritime de Rochefort, vient de faire afficher une circulaire invitant les ouvriers et les marins à assister dimanche en l'église Saint Louis, à une cérémonie religieuse présidée par l'évêque de La Rochelle.

Le Parti ouvrier rochefortais a aussitôt répondu par une protestation, signée de son secrétaire Louis Rouillé, invitant les républicains socialistes et les libres penseurs à garder leur dignité de citoyens et à témoigner leur mépris de l'alliance clérico gouvernementale, attentatoire à la liberté de conscience, en s'abstenant d'assister à la susdite cérémonie.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MARINE

Paris, 10 décembre.

Le Conseil supérieur de la marine marchande s'est réuni ce matin à dix heures au ministère de la marine, sous la présidence de M. l'amiral Besnard.

Il a examiné le projet de loi sur les accidents du travail maritime, que le ministère doit déposer prochainement sur le bureau de la Chambre.

Ce projet prévoit l'organisation d'une commission nationale d'assurance mutuelle entre les marins du commerce et de la pêche.

Le Conseil supérieur, revenant ensuite sur la question des droits de quais, s'est rallié au projet élaboré par la commission extra-parlementaire du ministère du commerce et déjà adopté par le Sénat.

Le ministre a enfin saisi le Conseil de la révision de la loi du 30 janvier 1893, sur les primes de la marine marchande.

DÉPART DE CROISEURS POUR LA CRÈTE

Toulon, 10 décembre.

Les trois croiseurs de 1re classe le *Jean Bart* l'*Isly* de l'escadre du Nord et l'*Alger* du port de Toulon viennent de recevoir l'ordre d'armer pour suivre le *Pascal* qui a reçu lundi dernier l'ordre de partir pour la Crète.

vivres et munitions de guerre pour une durée de six mois.

Le départ de ces croiseurs sera quelque peu retardé car l'*Alger* ne pourra être prêt avant deux mois.

ETRANGER

L'INDUSTRIE TEXTILE EN ANGLETERRE

Londres, 10 décembre

Les ouvriers de l'industrie textile ayant refusé d'accepter une diminution de 50 0/0 sur les salaires, le comité du syndicat des patrons invite les trois quarts des patrons qui se sont prononcés pour la réduction des salaires, à tenir la parole donnée et à se prononcer définitivement, malgré l'opposition des patrons de Bolton, du Nord et du Nord-Est de Lancashire s'ils sont prêts à procéder à ladite réduction.

Dans le cas où la réponse serait affirmative, le comité propose de signifier la décision aux ouvriers demain 11 décembre.

Si les ouvriers ne s'y soumettent pas, ce qui est sûr, la grève éclatera quatorze jours après la signification, c'est à dire le 25 décembre.

Au referendum qui a eu lieu à Manchester, 13,196 fileurs de coton se sont prononcés contre la réduction des salaires proposée par les patrons. Le nombre de ceux qui se sont prononcés pour a été de 387.

UN EQUIPAGE AFFAMÉ EN PLEINE MER

Le Cap, 10 décembre.

L'*Avocat*, transport affrété, vient de débarquer 1,000 hommes de troupe.

Ces hommes, de même que l'équipage du transport, ont déclaré avoir été affamés en route.

Ils sont débarqués à demi morts de faim ; ils ont porté plainte contre le capitaine.

GRAVES EMEUTES DANS LA MORAVIE

Vienne, 10 décembre.

Les émeutes ont gagné la Moravie.

Un combat a eu lieu à Brünn, entre Tchèques et Allemands, à la suite d'une démonstration tchèque ; les Allemands ont fait une contre manifestation qui s'est également terminée par une bataille en règle.

LA SOLUTION DE LA CRISE ITALIENNE

Rome, 10 décembre.

M. di Rudini a conféré avec plusieurs hommes politiques.

L'*Opinione* dit qu'on espère que la crise pourra être résolue aujourd'hui. M. Visconti-Venosta conserverait son portefeuille.

On considère toujours comme certaine la liste suivante :

M. di Rudini, présidence et intérieur ; M. Brin, marine ; M. Luzzatti, trésor ; M. Codronchi, instruction publique ; M. Zanardelli, justice. Le général de San Marzano prendrait le portefeuille de la guerre.

Rien n'est encore arrêté en ce qui concerne les autres portefeuilles. Les négociations continuent.

LA SITUATION POLITIQUE EN AUTRICHE

Vienne, 10 décembre.

Le Parlement ne sera plus convoqué d'ici à deux ou trois mois.

Dans les cercles officiels, on ne se montre nullement pessimiste à l'égard de l'avenir. On pense que les velléités d'indépendance économique de la Hongrie auront pour effet de rendre les dispositions des partis en Autriche plus conciliantes en vue d'une entente.

Seulement, il faut attendre pour renouveler les tentatives de rapprochement que la surexcitation des esprits causée par les événements récents soit calmée.

On fait remarquer comme signe de bon augure que les Tchèques et les Allemands ont déjà manifesté leur désir de faire la paix.

CHOSES D'ESPAGNE

Les Espagnols vont être obligés pour terminer la guerre de Cuba, qui dure depuis le mois de février 1895, de faire les concessions qui l'auraient évitée, c'est-à-dire d'accorder l'autonomie de la Perle des Antilles et de ne plus la considérer comme une vache à lait.

Déjà, le 4 février dernier, sous la pression des Etats-Unis et aussi des nouvelles désastreuses de la guerre qu'on pouvait bien cacher au peuple espagnol, mais non pas ignorer, Canovas avait annoncé tout un programme de réformes qu'il avait promulgué au mois de mai, avec la pensée secrète de ne pas le mettre à exécution, si les Cubains mettaient bas les armes.

Le plan de Canovas eut le sort de celui de Trochu, et resta lettre morte. Après la mort de Canovas, les conservateurs continuèrent sa politique d'intransigeance, attendant toujours que la sauvage répression du général Weyler ait raison de l'héroïsme des révoltés cubains. C'est alors que le gouvernement des Etats-Unis, désireux de terminer une guerre qui privait les raffineurs yankées des 800,000 tonnes de sucre qu'ils tiraient de Cuba, donna des instructions formelles à son représentant près de l'Espagne, le général Woodford, pour qu'on en finisse.

La régente disgracia le cabinet conservateur opposé à toute transaction avec les Etats-Unis et confia le pouvoir au parti libéral qui était décidé à adopter le programme des autonomistes cubains.

En résumé, on a fini par se laisser imposer ce qu'il aurait été aussi sage que juste d'accorder de bonne grâce.

L'attitude des classes possédantes et des masses populaires, dans cette occurrence, est très curieuse à observer, car elle montre bien la différence de leur caractère respectif.

Naturellement, en Espagne comme en France, le peuple tire les marrons du feu pour ses maîtres ; on le fait neur du pays, de l'honneur du drapeau, du patriotisme que les gouvernants considèrent comme des guitares.

Depuis que la guerre existe à Cuba, et aux Philippines on a fait partir 200 mille jeunes gens pour la première colonie et 25,000 pour la seconde, sur lesquels il est rentré 50,000 malades et blessés qui ont raconté qu'il était mort 7,000 soldats sous les balles des insurgés et 50,000 de maladie ; qu'il restait en outre 40,000 d'entr'eux dans les hôpitaux. Les masses populaires ont souffert de la diminution de la vente des produits agricoles et manufacturés dans les colonies et de l'augmentation des impôts. Malgré cela, le peuple mené toujours par des questions de sentiments, est encore prêt à faire de lourds sacrifices pour éviter que la fierté castillane s'incline devant les menaces de l'étranger.

Les classes gouvernantes et la bourgeoisie n'ont point souffert de la perte de leurs enfants puisque elles les ont rachetés du service militaire, comme on le constate par ce fait que les rachats militaires de 9 millions avant la guerre ont atteint 30 millions en 1895-1896 et 42 millions en 1896-1897, mais elles estiment qu'elles sont bien plus à plaindre que les ouvriers et les paysans espagnols, étant donné la baisse des rentes et des valeurs, l'élévation du change, la diminution des profits commerciaux et industriels, etc.

Cela est grave et l'on comprend que M. A Hougton, un éminent économiste espagnol s'écrie avec conviction que « les classes gouvernantes et la bour» geoisie de l'Espagne ont été propor» tionnellement plus touchées que les » classes populaires par les effets des » guerres coloniales. »

La perte de 37,000 enfants du peuple qui sont morts et de 90,000 qui sont blessés et malades n'est rien en comparaison de la baisse des rentes et valeurs dont souffre la bourgeoisie. Si les expéditions aux colonies rapportaient de beaux profits et si les rentes et valeurs montaient, cela ne compenserait-il pas les 37,000 morts et les 90 mille blessés et malades ? Le peuple ne crierait-il pas vive Weyler ! vive le général Canovas ! vive la Régente ? L'enthousiasme patriotique ne serait-il pas universel ?

D'ailleurs, le devoir des peuples n'est-il pas de se sacrifier à la patrie dont la gloire et la prospérité ne sont pas autre chose que les honneurs et la richesse des classes dirigeantes et possédantes ? Compte-t-il pour quelque chose personnellement ? Ne lui doit-il pas suffire de penser que les 137,000 des siens, dévorés par les guerres coloniales, auraient pu sauver les profits des grands propriétaires et des capitalistes ?

M. Hougton ne s'occupe donc guère de l'ut et il a raison, tandis qu'il célèbre le patriotisme de la Bourgeoisie et des classes gouvernantes qui, « au moment où elles étaient si éprouvées dans leurs intérêts matériels », ont poussé l'héroïsme jusqu'à faire contre mauvaise fortune bon cœur et à accepter l'autonomie de Cuba. Cela était très dur pour elles, d'autant plus que les colonies pourront bien recruter leur personnel civil presqu'entièrement dans leur sein ; mais ne fallait-il pas empêcher les rentes et valeurs de tomber à zéro ? ne valait-il pas mieux faire la part du feu ? n'aurait-il pas été beaucoup plus sage de céder plus tôt si la fourniture du matériel de guerre n'avait pas procuré de beaux bénéfices ?

Les classes gouvernantes et possédantes d'Espagne ont donc été admirables d'abnégation patriotique et, dans tous les cas, la baisse de leurs rentes et valeurs est bien plus intéressante que la mort, les blessures et les maladies de 127 mille paysans et ouvriers.

Cela nous rappelle tout à fait la conversation suivante dont nous certifions l'exactitude entre une paysanne et une dame à la suite d'une grande inondation qui avait envahi la chaumière de l'une et le château de l'autre. La paysanne se plaignait que par suite des miasmes malsains qui en étaient résultés, toute sa famille avait attrapé les fièvres paludéennes et qu'elle avait perdu l'un de ses enfants.

« A qui le dites-vous, ma brave femme ! lui répondit la châtelaine, j'ai « bien souffert aussi, moi, de l'inonda« tion, car l'humidité des murs a fait « décoller toutes les tapisseries du « château. »

Nos camarades de France ne doivent pas s'imaginer que ces choses-là se passent seulement en Espagne. Nous avons laissé les os de 10,000 paysans et ouvriers français dans les marais pestilentiels de Madagascar pour construire une route à M. Suberbie, créer des débouchés à une vingtaine de gros commerçants et industriels et soutenir les rancunes des pères jésuites et des Lazaristes contre les pasteurs protestants. Nous avons conquis Madagascar et les sacrifices d'argent et d'hommes que nous avons faits n'ont point de nos capitalistes ; sans cela on aurait bientôt trouvé que l'honneur du drapeau et toutes les considérations du patriotisme ne peuvent compenser un si grave inconvénient.

Du reste, en ce moment, les intrigues des pères jésuites ont occasionné une révolte dans l'île qui se résout par d'horribles massacres. Cela n'est rien, paraît-il ! Que l'affaire devienne mauvaise au point de vue des intérêts matériels, et nous verrons que cela deviendra quelque chose.

CH. BRUNELLIÈRE.

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

AVANT LA SÉANCE

Paris, 10 décembre.

Calme absolu dans les couloirs du Palais Bourbon. Après le projet de loi sur Vichy, la Chambre discutera la proposition relative aux mécaniciens et aux chauffeurs des chemins de fer.

Les délits de presse

La commission relative aux délits de presse, accepte les dispositions du projet Flandrin. M. Odilon-Barrot a été chargé du rapport.

M. Castelain a déposé un amendement portant que toute personne désignée dans un article de journal, aura le droit d'obliger ce journal à insérer le double de l'attaque ou le chiffre de 50 lignes quand l'art. la motivant aura moins de 25 lignes.

M. Flandrin se rallie à cette proposition.

LA SÉANCE

Présidence de M. Brisson, président

La séance est ouverte à 2 heures.

L'ÉTABLISSEMENT THERMAL DE VICHY

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet approuvant la convention passée entre le ministre de l'intérieur et la compagnie fermière de l'établissement thermal de Vichy.

L'urgence a été votée à la séance de vendredi dernier.

Vaillant est l'auteur d'un contre projet portant qu'à la fin du bail actuel, en 1904, la commune de Vichy deviendra fermière de l'établissement. Il demande la remise de la discussion, la Chambre n'étant pas en nombre.

La remise est repoussée par 466 voix contre 84.

Vaillant développe son contre projet. Il demande qu'en 1904, on rende la commune fermière de l'établissement de Vichy et si elle refuse, que l'Etat gère lui-même. Le nombre des visiteurs augmente tous les ans à Vichy. Si on fréquente moins les établissements de la Compagnie, c'est qu'il s'en est fondé d'autres mieux installés.

La valeur hydrothérapique des eaux de Vichy est considérable. Il s'agit de savoir comment l'Etat peut le mieux administrer cette richesse pour la santé publique et pour ses propres intérêts. La gestion de l'Etat mettrait fin aux conflits entre la Compagnie et les hospices.

L'orateur énumère les avantages divers que présenterait cette gestion.

On pourrait notamment faire profiter un plus grand nombre de malades pauvres du traitement de Vichy. Il faut que l'établissement devienne un service public comme l'assistance publique.

M. Maurice Lasserre, rapporteur, combat les conclusions de Vaillant.

Chauvière soutient l'amendement développé par Vaillant.

M. Gueon, député de l'Allier, mis en cause indirectement par Chauvière, déclare qu'il n'a aucun intérêt dans l'établissement thermal de Vichy, et qu'il estime qu'on doit voter le projet de convention avec l'Etat, car ce sera donner satisfaction à tous les intérêts.

Le contre projet de Vaillant est repoussé par 437 voix contre 103.

M. Paulin Méry développe l'amendement suivant : « L'établissement thermal de Vichy sera affermé, par voie de concurrence et de publicité, à partir du 10 juin 1904. »

L'amendement de M. Paulin Méry est repoussé par 360 voix contre 119

M. Gueon propose de réserver sur les neuf millions que doit dépenser la Compagnie, une somme de 500,000 fr pour les améliorations ultérieures qui seront jugées utiles par l'Etat.

M. Marthou fait observer que cet amendement entraînerait une convention nouvelle.

M. Gueon retire son amendement.

Jourde voudrait que l'eau de Vichy fut livrée au prix de revient aux bureaux de bienfaisance.

M. Marthou combat l'amendement qui ferait échouer la convention, mais il promet d'intervenir pour que la Compagnie fasse des concessions gracieuses aux indigents.

M. Lacote propose d'interdire la vente des eaux minérales ne provenant pas de sa concession.

M. Valle appuie cet amendement. Il se plaint que la Compagnie fermière impose à sa clientèle d'autres eaux que celles de son monopole et c'est cette vente qu'il faudrait lui interdire.

M. Marthou, au nom des intérêts de l'Etat combat l'amendement de M. Lacote. Les abus ont disparu dit il ; depuis 1893, la convention est avantageuse à l'Etat.

Le vote de l'amendement Lacote aurait pour résultat de créer un monopole en faveur des eaux autres que celles de Vichy.

L'amendement Lacote est repoussé par 304 voix contre 143.

La séance est levée.

AU SENAT

AVANT LA SÉANCE

Commission des Octrois

La commission sénatoriale des octrois a nommé M. Hugot rapporteur.

Elle a ensuite adopté le projet tel qu'il a été voté par la Chambre.

LA SÉANCE

Présidence de M. Loubet, président.

La séance est ouverte à 3 h. 20.

PROJETS DIVERS

On adopte le projet de loi relatif au commerce de brocanteur, puis celui portant réduction du droit fixe de recommandation applicable aux projets affranchis à prix réduits.

Malgré l'opposition de **M. Peytral** on adopte le projet de loi, autorisant le gouvernement à rendre provisoirement applicables par décrets les dispositions des projets de loi portant relèvement des droits de douane dès que ces projets auront été déposés. (Loi du cadenas).

Par 250 voix contre 1, le Sénat adopte ensuite le projet de loi relatif au régime fiscal des alcools dénaturés.

La séance est levée à 5 h.—Séance mardi.

Un garçon de recettes assassiné

Paris, 10 décembre.

Nous avons parlé, dernièrement, de la disparition du garçon de recettes Lamarre. Ses assassins, arrêtés hier, ont fait, aujourd'hui, des aveux. Ce sont les époux Carrara. Une partie de l'argent volé (26,210 francs) a été enfermée dans une boîte en tôle et cachée dans une anfractuosité de la muraille de la maison habitée par les assassins.

Le parquet se transportera aujourd'hui à Bicêtre, avec les époux Carrara, pour faire la reconstitution du crime.

Carrara est né le 17 mars 1863 à Albino (Italie). Sa femme Louise Julie Rolland est née, le 15 janvier 1874, à Lille.

A propos de la Mission Marchand

Paris, 10 décembre.

On commence à être plus rassuré sur le sort de la mission Marchand, dont on a annoncé le massacre il y a quelques jours.

Une lettre adressée par M. Bobichon, membre de la mission à l'un de ses proches parents qui habite Lyon, indique nettement en effet qu'il ne faut pas prêter trop grande attention aux nouvelles pessimistes.

« Ne soyez pas surpris, dit M. Bobichon, si l'on annonce la nouvelle d'un désastre.

» Pour ma part, je m'attends à ce que nos bons amis les Anglais lancent quatre ou cinq fois pour le moins, le bruit de notre massacre. Ne vous laissez pas alarmer par ces racontars et attendez.

» Marchand a tout prévu et nous partons avec l'espoir le plus légitime de remplir notre mission jusqu'au bout. »

Conseil municipal
DE LILLE

Séance extraordinaire du 10 décembre.

Présidence du citoyen DELORY, maire.

La séance est ouverte à 8 h. 45. Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La question des eaux

Avant de passer à l'ordre du jour, le citoyen Delory, au nom du citoyen Stacq-Brame, qui s'est fait excuser, donne lecture d'une intéressante communication sur la question des eaux, que nous publierons demain.

AFFAIRES DIVERSES

Le conseil adopte les conclusions du rapport de la commission pour l'ouverture de rues, quartier du Becquerel, et fixe la redevance annuelle des propriétaires pour les terrains non bâtis, à cinq francs par mètre de façade.

Sur le rapport du citoyen Poulet, plusieurs désinfections, faites chez des indigents, sont portées en non valeurs.

La question du budget des recettes pour 1898, est renvoyée à une prochaine séance.

L'administration est autorisée à louer à M. Gruson, pour le prix annuel de 400 fr., une parcelle formant excédent d'alignement à l'angle de la rue Royale et de la rue de la Barre.

Autorisation est également donnée à l'administration pour s'entendre avec l'autorité militaire, à l'effet de faire passer dans les terrains militaires la canalisation d'eau devant alimenter le faubourg de Béthune.

L'instance qui a été ouverte contre la ville par M. Boulanger devant le Conseil de préfecture n'ayant pas abouti, pour raison d'incompétence, le conseil donne à l'administration l'autorisation de défendre à tous degrés de juridiction.

Mme Duriez, propriétaire de la maison rue des Fossés, 21, est autorisée à maintenir le balcon qu'elle a fait établir à sa propriété, mais moyennant une redevance annuelle de dix fr. à la ville.

La Compagnie des tramways est autorisée à placer une plaque tournante sur la ligne de Lille à Tourcoing, place de Gaulle pour poursuivre ses essais de moteur Serpollet.

Un crédit de 537 fr. 75 est voté pour paiement d'une somme réclamée par l'Administration des Hospices pour journées d'entretien d'un sieur Delannoy, domicilié à Pont à Vendin et qui fut un jour trouvé dans la cour de l'hôtel de ville, dans un état de santé qui nécessitait d'urgence son transport à l'hospice.

mune de Pont à Vendin le remboursement de la dite somme de 537 fr. 75.

L'Hospice Général

Dans sa séance du 15 septembre 1897, le Conseil a décidé qu'un crédit annuel de 20.000 francs serait affecté, pendant la durée de son mandat municipal, à l'amélioration du régime alimentaire des pensionnaires de l'hospice Général.

On sait combien le régime alimentaire de ces pauvres vieux avait besoin d'être amélioré. Mais l'administration des hospices appelée, dans sa séance du 23 octobre à délibérer sur la proposition du Conseil municipal, ne l'a pas acceptée.

Aussi, l'administration, dans son rapport, a-t-elle voulu montrer à la commission des hospices et tient à lui en laisser toute la responsabilité.

A ce sujet, le citoyen DELESALLE dit que, d'après la copie de la délibération de la Commission des Hospices il ressort que le projet du Conseil municipal a été rejeté par six voix contre deux.

On a prétendu, dit-il, qu'en voulant améliorer le régime alimentaire des vieillards de l'hospital général, nous voulions faire de cette question un tremplin électoral. C'est dire que la commission des Hospices ne s'est pas départie du parti pris qu'elle a montré dès le début des négociations.

Deux membres continuent-ils, avaient déposé un rapport appuyant l'administration municipale, c'est à dire recherchant l'intérêt des malheureux. Ce sont MM. Piolaine et Caron, pour lesquels je demande, Messieurs, comme sanction, un vote de remerciements.

M. BARROIS déclare que la commission des Hospices n'a pas cru devoir faire la réforme de l'amélioration du régime alimentaire à l'hospice général parce qu'elle a toujours des charges nouvelles. Il a l'aplomb ensuite de dire que la commission n'a été animée que par un seul sentiment, celui de l'intérêt des pauvres.

Les pauvres vieillards ont donc intérêt à être mal nourris à l'Hospice général, M. Barrois ! Allons donc !

Finalement le Conseil vote des remerciements à MM. Piolaine et Caron.

Crèche de la place Déliot

Le Conseil, sur le rapport de l'administration, approuve par la commission de l'assistance publique, vote un crédit de 12,865 fr. 75, pour permettre d'ouvrir dès le mois de janvier, aux enfants menacés par la misère et la tuberculose, la crèche de la place Déliot.

Affaires diverses

Le Conseil vote un crédit supplémentaire de 5.000 fr. pour les fêtes publiques et souscrit à 200 exemplaires du guide des cimetières de Lille, de notre ami Gosselin ;

Vote encore un crédit de 800 fr. pour la pose de huit candélabres dans les nouvelles rues construites sur la propriété de M. Rogez, à St Maurice ;

Homologue des rapports de la Commission des logements insalubres et accorde une indemnité au caporal Wharton, des sapeurs pompiers.

Le Bureau de Bienfaisance

L'administration demande au Conseil de voter à nouveau le crédit de 53,000 fr. pour le bureau de bienfaisance, crédit annulé par le préfet.

M. BARROIS, lui, ne voudrait pas vo